



Délibération n° 2025 / 013

**Séance ordinaire du 04 mars 2025
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 26 février 2025

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme CAORS

Rapporteur : Mme le maire

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 29
Présents : 24 Représentés : 4 Absents : 1

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 28 Abstention : 0
Votes contre : 0 Non-participation : 0
Suffrages exprimés : 28

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – M. Christian TANTI – Mme Charlotte CAORS – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Laurence BEGEY – M. Serge LEBOURGEOIS – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Frédéric VARTANIAN – Mme Nathalie LLUELLES – M. Mehdi MEDJATI – Mme Véronique BOURCET – Mme Patricia LAZZARO – M. Arnaud DESHAYES – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Roger-Louis TROTIER – Jean-Paul REYNOIRD – Mme Eglantine MOUSIS.

Avaient donné pouvoir : Mme Danielle CAUHAPE à M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Virginie HOANG à M. Robert ABELA – M. Marc RADIGALES à Mme Véronique BOURCET – M. Hervé FABRE-AUBRESPY à Mme Nathalie LLUELLES.

Absents : M. Michel DORLET.

Objet : Adhésion au Projet Alimentaire Territorial et à la charte des communes métropolitaines pour une action collective en faveur de l'alimentation durable.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt introduisant la notion de projets alimentaires territoriaux ;

Vu les délibérations n°AGRI 011-10541/21/BM et AGRI 005-9906/21/CM approuvant la feuille de route 2021-2024 du projet alimentaire territorial à l'échelle du département des Bouches-du-Rhône et la Charte d'engagement volontaire des communes au sein du Projet Alimentaire Territorial ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2023/009 en date du 21 février 2023 validant le projet de délimitation et de classement d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) ;

Vu la délibération AGRI-002-16063/24/CM du 18 avril 2024 approuvant le renouvellement du co-pilotage du Projet Alimentaire Territorial entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles sur la période 2024-2028

Vu la délibération du conseil municipal n°2024/075 en date du 5 novembre 2024 approuvant le périmètre définitif de la Zone Agricole Protégée de la commune ;

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20250304-DEL_2025_013-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

Vu l'avis de la commission transition écologique et développement durable du 28 février 2025 ;

Considérant la complémentarité, en termes d'objectifs comme d'échelles, du projet alimentaire territorial avec la stratégie agricole et environnementale de la commune ;

Considérant que les communes sont les acteurs principaux de nombreux sujets agricoles et alimentaires, tel que rappelé dans la délibération AGRI 005-9906/21/CM et qu'elles peuvent contribuer à l'installation d'agriculteurs sur leur territoire, à la protection des zones agricoles, à la mise en place de circuits courts et à l'intégration de produits locaux et bio dans la restauration collective ;

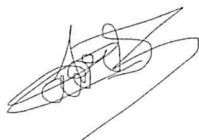
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'adhésion de la commune au Projet Alimentaire Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- **Approuve** la Charte d'engagement des communes « Cultivons le bien manger en Provence » du Plan alimentaire Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence, annexée à la présente délibération ;
- **Désigne** un élu référent sur le sujet de l'alimentation auprès de la Métropole, Mme Danielle CAUHAPE, ainsi qu'un technicien référent, M. Mathis GHALMI ;
- **Autorise** le maire à signer la charte d'engagement « Cultivons le bien manger en Provence » ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le 4 mars 2025

La secrétaire de séance,

Charlotte CAORS



Le Maire,

Amapola VENTRON

